ALTENER II: programme pluriannuel de promotion des sources d'énergie renouvelables (1998-2002)

1997/0370(COD) - 16/07/1999 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La position commune est, dans une large mesure, conforme et complémentaire à la proposition modifiée de la Commission. Lorsqu'il y a lieu, elle actualise la proposition modifiée et la situe clairement dans le contexte du programme-cadre pluriannuel pour le secteur de l'énergie. En conséquence, la Commission appuie la position commune.